

Motion 1953

pour une gestion plus transparente de la mobilité genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 (RD 806-A) ;
- la résolution de la Commission des transports (R 609) demandant au Conseil d'Etat de compléter le Plan directeur 2011-2014 du réseau des transports collectifs ;
- le planning extrêmement dense de réalisations prévu dans le plan directeur des transports publics,

invite le Conseil d'Etat

- à informer le Grand Conseil sur la teneur de la version définitive du plan directeur 2011-2014 du réseau des transports collectifs avant la présentation du contrat de prestations des TPG ;
- à rendre rapport sur l'avancement du concept général des transports incluant toutes les formes de mobilité, tel que réclamé à plusieurs reprises par le Grand Conseil ;
- à fixer des priorités claires entre les différents projets du plan directeur des transports publics pour le cas où tout ne pourrait pas être réalisé dans les délais prévus.